

## FICHE DE POSTE

### Localisation

Siège social (Alixan)

## CHARGÉ(E) D'AMENAGEMENT

### Mission

Sous la responsabilité du Responsable de l'Aménagement et du Renouvellement Urbain, le/la chargé(e) pilote la conception et la réalisation de programmes d'aménagement et de projets de renouvellement urbain, ainsi que les missions d'ingénierie de l'activité "d'ensemblier" et d'opérateur immobilier global de DAH.

### Activités Principales

#### 1) Assurer le montage des projets :

- Piloter la phase d'étude de faisabilité et pré-opérationnelle
- Analyser les conditions d'évolution et de constructibilité des secteurs étudiés
- Analyser les conditions de maîtrise foncière
- Définir le programme prévisionnel du projet
- Analyser et proposer les conditions d'organisation du projet
- Conduire les conditions de dialogue, concertation et co-construction tout au long du projet
- Mobiliser les acteurs et les financements potentiels en phase de faisabilité
- Proposer le montage financier, organisationnel et opérationnel du projet avec une analyse des risques
- Elaborer les réponses aux consultations et mises en concurrence lancées par les collectivités et acteurs locaux.

#### 2) Gestion de projets :

- Obtenir les autorisations préalables au projet, le cas échéant proposer des modifications des documents d'urbanisme
- Vérifier la cohérence et l'optimisation des études techniques produites par les tiers,
- Engager et manager les dossiers constitutifs des procédures administratives (urbanisme, environnement...)
- Construire le planning du projet
- Piloter la maîtrise foncière des projets confiés, de la définition et de la mise en place des procédures à engager jusqu'aux négociations et contractualisations
- Assurer le processus de reporting interne (revues de projet, comité d'engagement, compte rendu d'activité, reporting à la direction du service)
- Assurer le reporting financier du projet (mise à jour du bilan de l'opération, suivi de la trésorerie...)
- Animer les partenariats et les réseaux d'acteurs propres à chacun des projets (élus, partenaires techniques, instances étatiques, collectivités locales...)
- Conventionner, contractualiser, et garantir la mise en œuvre des conventionnements et des engagements auprès des partenaires
- Garantir les objectifs, la qualité et la pertinence du projet sur le long terme
- Garantir la mise en œuvre juridique des projets à l'aide des avocats et des interlocuteurs conseil.
- Définir les conditions et conduire les procédures de concertation et de consultation tout au long du projet
- Peut être amené à assurer le pilotage et le suivi technique des opérations de travaux sur les plans technique, administratif, juridique et financier, de la passation des marchés jusqu'à leur réception.

### **3) Réalisation des engagements financiers :**

- Organiser et suivre les procédures de passation des marchés nécessaires aux études et à la mise en œuvre du projet
- Mettre au point les marchés nécessaires aux études et à la réalisation du projet, pilotage administratif et vérification des factures et des mises en paiement sur les marchés engagés
- Mobiliser les concessionnaires et gérer les conventionnements et les engagements financiers
- Mettre en œuvre la politique de commercialisation du projet (planning, modalités de publicités, maîtrise des prescriptions...)
- Assurer la commercialisation des lots et macro-lots.

### **4) Développement de l'activité :**

- Contribuer à la représentation de l'Office sur l'activité
- Développer des partenariats privilégiés avec les collectivités locales et acteurs locaux du marché foncier
- Contribuer activement à la recherche de nouveaux projets
- Maintenir une veille réglementaire
- Participer à la communication autour de l'activité d'aménageur de l'entreprise.

*Ces missions ne sont pas exhaustives et pourront évoluer selon les besoins de l'entreprise.*

#### **Rattachement hiérarchique**

Le/ la chargé(e) d'aménagement est rattaché(e) au Responsable Aménagement et Renouvellement Urbain.

#### **Profil**

- De formation supérieure Bac + 5 Master Urbanisme, Aménagement du Territoire ;
- Maîtrise de l'outil informatique et bureautique ;
- Capacité d'organisation, rigueur et méthode ;
- Capacité à travailler en transversalité ;
- Aisance relationnelle et rédactionnelle ;
- Capacité d'écoute, de concertation et sans de la négociation ;
- Grande disponibilité, autonomie ;
- Confidentialité impérative.

Informations complémentaires : compétences techniques, juridiques, fiscales et financières inhérentes aux opérations d'aménagements.

- Connaissances des réglementations des techniques et fonctionnements de l'aménagement et de l'urbanisme opérationnel, fiscalité, politiques locales de l'habitat, ingénierie financière, dispositifs réglementaires spécifiques, en y intégrant les exigences environnementales telles que les normes et les innovations en matière de nouveaux modes de développement urbain (exemple éco quartiers).

#### **Rémunération**

- Statut FPT : Agent de catégorie B
- Accord d'entreprise : Catégorie 3 niveau 1